

DOCUMENT DE REFERENCE
RAPPORT DU PRESIDENT



2013 / 2014

TABLE DES MATIERES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE	2
1. GOUVERNANCE	2
1.1 Code de gouvernement d'entreprises	2
1.2 Présentation du Conseil d'Administration	2
1.2.1 Composition du Conseil	2
1.2.2 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration	3
1.2.3 Administrateurs indépendants	3
1.2.4 Durée des mandats des membres du Conseil	3
1.2.5 Déontologie des membres du Conseil	3
1.2.6 Liste des administrateurs en fonction au 31 mars 2014	3
1.2.7 Choix des administrateurs / Biographie des administrateurs en fonction	4
1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	4
1.3.1 Pouvoirs du conseil d'administration	4
1.3.2 Règlement intérieur	4
1.3.3 Informations des membres du conseil d'administration	4
1.3.4 Convocation du Conseil	5
1.3.5 Représentation des administrateurs	5
1.3.6 Invités du Conseil	5
1.3.7 Réunion et travaux du conseil d'administration et taux moyen de présence des administrateurs	5
1.3.8 Les comités du conseil d'administration	6
1.4 Mode d'exercice de la direction générale	7
1.5 Politique de rémunération	7
1.5.1 Rémunérations des membres du Conseil d'Administration	7
1.5.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux	7
1.6 Accès, participation et vote des actionnaires à l'Assemblée générale	8
1.7 Publication de la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	8
2. CONTROLE INTERNE	8
2.1 Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	8
2.2 Les composantes du contrôle interne	8
2.2.1 Organisation du contrôle interne et modes opératoires	8
2.2.2 Les activités de contrôle	9
2.2.3 Perspectives	11

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport est présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires de Bigben Interactive du 22 juillet 2014, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce. Il est destiné à rendre compte :

- Des références faites à un code de gouvernement d'entreprises
- De la composition du Conseil
- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

1. GOUVERNANCE

1.1 CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES

Notre Société se réfère au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de MiddleNext (www.middlenext.com, dans la rubrique "Actualités"), ci-après le « Code de référence », estimant qu'il est le plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Le code MiddleNext contient des points de vigilance qui rappellent les questions que le conseil d'administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance ainsi que des recommandations.

Au cours des années précédentes le Conseil d'Administration a initié une démarche visant à se mettre progressivement en conformité avec les recommandations du code MiddleNext.

- 26 juillet 2010 : le règlement intérieur du 25 juillet 2008 a été complété par un catalogue des droits et devoirs incombant aux Administrateurs (recommandation N°6).
- 25 octobre 2010, fixation des critères relatifs aux Administrateurs indépendants (recommandation N°8).
- 22 avril 2011 : intégration dans le règlement intérieur d'un rappel des fenêtres d'abstention pour les transactions sur titres de la Société.
- 4 mai 2011 : adoption du principe de répartition individuelle des jetons de présence selon les fonctions assumées et l'assiduité des administrateurs (recommandation N°14 du code de référence).

Recommandations du code Middlenext écartée ou non appliquée et justifications de Bigben Interactive

Seule la recommandation N°5 du code MiddleNext demeure écartée à savoir « l'instauration de conditions de performance pour les attributions d'actions gratuites » en raison des objectifs de fidélisation poursuivis dans le cadre de cette politique. Les attributions d'actions gratuites à des mandataires sociaux effectuées avant le 01 avril 2012 prévoient en effet exclusivement des conditions de présence des bénéficiaires pour confirmer l'attribution définitive au terme de la période légale de deux ans. Il est néanmoins à noter qu'aucune attribution d'actions gratuites n'a été effectuée en 2013-14.

1.2 PRESENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.2.1 Composition du Conseil

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. Le Conseil est aujourd'hui composé de 7 membres dont 2 membres indépendants:

- deux administrateurs représentant l'actionnariat historique, à savoir le Président Alain Falc et Mme Jacqueline De Vrieze
- trois administrateurs représentant les deux principaux actionnaires financiers (MI 29 et Groupe Bolloré) à savoir MM. Nicolas Hoang, Sébastien Bolloré et Jean Christophe Thiéry ;
- deux administrateurs qualifiés d'indépendants par le conseil du 25 octobre 2010, à savoir MM. Jean Marie de Chéradé et Richard Mamez ;

L'administrateur représentant l'actionnariat résultant de l'offre publique sur le capital de Modelabs Group, à savoir M. Alain Zagury, a démissionné le 19 octobre 2012 avant la séance du Conseil tenue ce jour.

Compte tenu de la structure actuelle du Groupe, M Alain Falc exerce plus de trois autres mandats au sein du Groupe.

1.2.2 Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil d'administration

Conformément à la recommandation N°15 du code MiddleNext, le conseil a procédé à l'issue de l'exercice à l'autoévaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement, lors du conseil du 26 mai 2014.

Le Conseil a considéré que sa composition est équilibrée quant à la diversité et à la complémentarité des compétences et expériences de ses membres. Dans le cadre de la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils des entreprises cotée promulguée le 27 janvier 2011, il est néanmoins conscient de la nécessité d'augmenter, dans la mesure du possible, la représentation des femmes en son sein.

Au cours de la réunion du conseil précité du 26 mai 2014 l'attention du conseil a été tout particulièrement attirée sur :

- les commentaires et explications des résultats, d'un point de vue opérationnel, mais aussi de tous les éléments non-récurrents impactant les résultats de l'exercice.
- les enjeux stratégiques de l'exercice 2014 /2015 et les plans d'action initiés par le Groupe pour améliorer la fiabilité et le pilotage de la performance
- le calendrier à respecter pour se mettre en conformité avec les nouveaux seuils de parité, en vigueur depuis le 27 janvier 2014 (seuil à 20%) et qui évolueront en janv. 2017 (40%).

1.2.3 Administrateurs indépendants

En date du 25 octobre 2010, le Conseil d'administration s'est réuni et a défini les critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant, et ce en application de la recommandation N°8 du Code Middenext. Ainsi, le membre indépendant du Conseil ne doit pas :

- être salarié, dirigeant ou être lié étroitement à un dirigeant de la Société ou d'une entité détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années ;
- représenter un actionnaire détenant ou être membre d'une entité détenant ou encore détenir, directement ou indirectement, une participation dans la Société supérieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ;
- être un client, un fournisseur, un banquier (i) significatif de la Société ou du Groupe (ii) pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou un actionnaire de référence ;
- avoir été auditeurs de la Société ou, le cas échéant, de l'une de ses filiales, au cours des cinq dernières années.

1.2.4 Durée des mandats des membres du Conseil

La durée du mandat des Administrateurs est fixée à 6 ans, durée conforme à la recommandation N° 10 du code Middenext. Tout administrateur sortant est rééligible. L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

1.2.5 Déontologie des membres du Conseil

En conformité avec la recommandation N°7 du code MiddleNext, chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat :

- se conformer aux règles légales de cumul des mandats,
- informer le conseil en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et des Assemblées Générales,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision
- respecter le secret professionnel.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs des membres du Conseil d'Administration à l'égard de Bigben Interactive et leurs intérêts.

1.2.6 Liste des administrateurs en fonction au 31 mars 2014

Nom	Principale fonction dans la société	Date de 1 ^{ère} nomination / de renouvellement	Date de fin du mandat	Membre d'un comité	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
M. Alain FALC	Président Directeur Général	26/07/2012	AG 2018		Président SA MDL Group Président SAS BBConnected Président SAS Games.fr Président SAS World GSM Gérant SCI JAJA Administrateur BBI Belgium Administrateur BBI HK Ltd
M. Sébastien BOLLORE	Administrateur	28/07/2010	AG 2016		Administrateur Bolloré, Bolloré Particip, Financière V, Omnium Bolloré et SocIndustFinArtois Conseil surveillance Sofibol

					Représentant Plantation Terres Rouges au conseil Compagnie du Cambodge
M. Jean-Marie de CHERADE	Administrateur	30/07/2009	AG 2015	Audit	Néant
M. Nicolas HOANG	Administrateur	26/07/2012	AG 2018		PDG SA SGCE Président SAS FA 29 Gérant SARL St Gervais Gérant SARL CDB Finances Gérant SARL Penthièvre DG Délégué SA SAGF DG Délégué SA Cie MI29
M. Richard MAMEZ	Administrateur	28/07/2010	AG 2016	Audit	Gérant SARL Opus Musique Pdt SAS Groupe Berger
M. Jean Christophe THIERY	Administrateur	26/07/2012	AG 2018		<i>PDG SA</i> : Bolloré Média Digital, Matin Plus <i>Pdt SAS</i> Rivaud Loisirs Communication DG SAS Bolloré Telecom <i>Représentant permanent</i> : Bolloré au CA de CSA TMO Holding, Financière Moncey au CA de Rivaud Média, Soc Indust Fin Artois, au CA de Rivaud Innovation, <i>Administrateur</i> : Euro Media Group DG SAS Games.fr
Mme Jacqueline De VRIEZE	Administrateur	30/07/2009	AG 2015		DG SAS Games.fr

1.2.7 Choix des administrateurs / Biographie des administrateurs en fonction

Conformément à la recommandation n°9 du code MiddleNext, un descriptif des fonctions et parcours des administrateurs nommés à ce jour est présenté dans la rubrique « 3.7 – Gouvernance et Rémunérations » du Rapport de Gestion.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation N°9 du code MiddleNext.

Aucun mandat d'administrateur ne vient à échéance avec l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2014 et il n'y sera pas proposé de création de postes d'administrateurs.

1.3 CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.3.1 Pouvoirs du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe soit l'ensemble de la société-mère et des filiales consolidées et en contrôle la mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

1.3.2 Règlement intérieur

Conformément à la recommandation N°6 du code MiddleNext, le Conseil d'Administration est doté d'un règlement intérieur qui précise :

- les pouvoirs du conseil d'administration;
- les règles de composition du conseil ainsi que les critères d'indépendance de ses membres ;
- la nature des devoirs des administrateurs et les règles de déontologie auxquelles ils sont soumis,
- les modalités de fonctionnement du conseil et les règles de détermination de la rémunération de ses membres.

1.3.3 Informations des membres du conseil d'administration

Les membres du conseil ont évalué qu'ils recevaient une information suffisante pour l'accomplissement de leur mission. Conformément à la recommandation N°11 du Code MiddleNext, les administrateurs reçoivent les informations et documents relatifs aux sujets à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration plusieurs jours avant la date de la séance. Ils ont ainsi l'opportunité de préparer les dossiers qui seront traités lors de la réunion. Les sujets particulièrement sensibles et urgents peuvent être débattus sans distribution préalable de documents ou avec communication préalable rapprochée de la date de la séance.

De plus, le président fait suite aux demandes des membres portant sur l'obtention d'éléments supplémentaires et les administrateurs sont en outre régulièrement informés entre les réunions lorsque l'actualité de la Société le justifie, conformément à la recommandation précitée

1.3.4 Convocation du Conseil

Les statuts ne prévoient pas de règles dérogatoires du droit commun de convocation du Conseil d'Administration, qui se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Un calendrier des conseils (au moins 6 par an) est établi en début d'exercice selon le cadencement des arrêtés de chiffre d'affaires et de comptes tandis que des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées avant chaque réunion, les documents nécessaires à leur préparation étant diffusés par envoi séparé aux administrateurs.

1.3.5 Représentation des administrateurs

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante.

1.3.6 Invités du Conseil

Le Secrétaire Général du Groupe assiste à toutes les réunions du Conseil d'Administration et à l'intégralité des débats, il en assure le secrétariat. En cas d'absence, le Secrétaire Général est suppléé par le contrôleur financier groupe.

1.3.7 Réunion et travaux du conseil d'administration et taux moyen de présence des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'Administration (convocation, réunions, quorum, information des administrateurs) est conforme aux dispositions légales et statutaires de la Société. Il se réunit au minimum six fois par an, respectant en cela la recommandation N°13 du code MiddleNext.

Les commissaires aux comptes de la société ont été convoqués et ont assisté aux séances du conseil d'administration arrêtant les comptes semestriels et annuels. Le contrôleur financier du groupe participe régulièrement à ces réunions notamment pour présenter les comptes et recueillir toutes autorisations et fournir toutes explications permettant au conseil de prendre ses décisions en connaissance de cause.

Le règlement intérieur adopté le 28 juillet 2008 permet aux Administrateurs de participer à distance au Conseil : sont ainsi réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires

Les procès-verbaux des délibérations du conseil sont établis à l'issue de chaque réunion et soumis pour approbation à l'ensemble des membres du conseil.

Outre les sujets récurrents relatifs à l'examen de l'activité, à l'actualisation des prévisions annuelles, aux autorisations diverses à conférer, à l'examen des opérations en cours sur le développement des activités du groupe, le conseil d'administration a notamment, au cours de ses réunions, statué sur les points suivants :

► **Conseil d'Administration – date et ordre du jour**

- Conseil d'administration du 22 avril 2013
 1. Arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 4ème trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2012 ; rappel du chiffre d'affaires du 4ème trimestre de l'exercice précédent.
 2. Rééchelonnement de la dette de la filiale allemande BBI GmbH
- Conseil d'administration du 27 mai 2013
 1. Arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2013,
 2. Affectation du résultat,
 3. Arrêté du rapport de gestion et du rapport du Président sur le contrôle interne,
 4. Préparation et convocation d'une Assemblée Générale annuelle des actionnaires,
 5. Financement du site de Lauwin Planque (tranche 2) et prise à bail
- Conseil d'administration du 29 juillet 2013
 1. Revue de l'information et arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013
 2. Répartition des jetons de présence sur l'exercice 2012-2013
- Conseil d'administration du 21 octobre 2013
Revue de l'information et arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 2^{ème} trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013
- Conseil d'administration du 5 novembre 2013
Autorisation de garanties pour couvrir les engagements d'une filiale

- Conseil d'administration du 18 novembre 2013
 1. Examen et arrêté des comptes consolidés au 30 septembre 2013 (tableau d'activité et de résultat du 1^{er} semestre de l'exercice ; préparation du rapport d'activité prévu à l'article L 232-7 du Code de Commerce)
 2. Constatation du nombre d'actions gratuites définitivement attribuées au titre du plan du 24 octobre 2011 suite à la fin de la période d'acquisition et augmentation de capital corrélative
- Conseil d'administration du 20 janvier 2014
Revue de l'information et arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013
- Conseil d'administration du 18 février 2014
 1. Résiliation anticipée du contrat de prestation de services conclue avec la société Parcours Invest
 2. Présentation des opérations en cours au sein de Modelabs Mobiles
 3. Présentation du cas de fraude constaté sur deux filiales étrangères
- Conseil d'administration du 22 avril 2014
 1. Arrêté du montant net du chiffre d'affaires du 4^{ème} trimestre de l'exercice ouvert le 1er avril 2013
 2. Perspectives atterrissage mars 2014
 3. Rééchelonnement de la dette d'une filiale du groupe
- Conseil d'administration du 26 mai 2014
 1. Arrêté des comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2014
 2. Affectation du résultat
 3. Information sur l'opération de rachat d'actions et d'augmentation de capital corrélative
 4. Examen du budget prévisionnel
 5. Revue de la stratégie opérationnelle
 6. Arrêté du rapport de gestion et du rapport du Président sur le contrôle interne
 7. Préparation et convocation d'une Assemblée Générale annuelle des actionnaires
 8. Dans le cadre des questions diverses, le conseil a procédé à l'évaluation de sa composition, organisation et mode de fonctionnement

► **Taux de présence moyen des administrateurs**

Nom	Prénom	Fonction	Taux de Présence
Falc	Alain	Président	100%
Bolloré	Sébastien	Administrateur	88%
de Cherade	Jean-Marie	Administrateur + Audit	100%
Hoang	Nicolas	Administrateur	75%
Mamez	Richard	Administrateur + Audit	75%
Thiéry	Jean Christophe	Administrateur	88%
De Vrieze	Jacqueline	Administrateur	100%
TOTAL			91%

1.3.8 Les comités du conseil d'administration

Pour l'accomplissement de ses missions, le conseil d'administration est assisté d'un comité d'audit.

Ses membres, à savoir Messieurs Richard Mamez et Jean Marie de Chérade, les deux administrateurs indépendants, ont été choisis par le même conseil. Grâce à sa formation (ESC) et à ses responsabilités comme dirigeant de sociétés à forte connotation internationale, Monsieur Mamez en particulier bénéficie d'une forte culture financière qui lui permet d'évaluer les travaux de la Direction Financière et d'apporter son avis d'expert.

Les débats et les décisions du conseil d'administration sont facilités par les travaux de son comité, qui lui en rend compte après chacune de ses réunions. Le comité d'audit agit dans le cadre des missions qui lui ont été données par le conseil. Il prépare activement ses travaux, est force de propositions, émet tout avis et toute recommandation au conseil mais n'a pas de pouvoir de décision.

Le Comité d'audit s'est réuni le 14 novembre 2013 dans le cadre de l'arrêté des comptes semestriels au 30 septembre 2013 et une nouvelle fois le 22 mai 2014 dans le cadre de l'arrêté des comptes annuels au 31 mars 2014. Les Commissaires aux comptes assistent aux séances du Comité d'Audit chargées d'analyser les résultats semestriels et annuels.

Le président directeur général s'abstient de participer aux séances du Comité d'Audit tandis que le Secrétaire Général et / ou le contrôleur financier du Groupe représentent la Société et y participent à ce titre.

A ce jour, la création d'un comité des rémunérations n'a pas en revanche paru nécessaire, compte tenu de la coordination existant sur le sujet entre les différents acteurs du contrôle interne.

1.4 MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

- Direction Générale

Depuis l'origine de la Société, le mode de direction est celui d'une société à conseil d'administration.

Le conseil d'administration a fait le choix de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de la Direction Générale ; cela permet, dans un environnement en constante évolution et particulièrement concurrentiel d'assurer la cohésion entre la stratégie et les fonctions opérationnelles et ainsi de favoriser et de rendre plus efficace le processus des décisions.

Monsieur Alain Falc exerce ses fonctions de Président et de Directeur Général sans autre limitation de pouvoirs que celles prévues par les textes en vigueur, concernant les pouvoirs spécifiques du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 26 juillet 2012. Le poste de Directeur Général Délégué, qui a été rempli du 17 août 2006 au 22 janvier 2010, n'a pas été pourvu depuis cette dernière date.

- Le Comité Exécutif ou « Eurometing Group » :

Géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 5 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, Espagne et Hong Kong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège, ce comité regroupe les responsables des différentes directions du Groupe.

Il se réunit mensuellement afin de faire le point sur l'activité et les résultats et de mettre en œuvre dans chaque entité les décisions stratégiques arrêtées par la Direction Générale en liaison avec le Conseil d'Administration.

1.5 POLITIQUE DE REMUNERATION

1.5.1 Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Les administrateurs non dirigeants perçoivent des jetons de présence. Ceux-ci sont alloués par l'Assemblée Générale et répartis par le Conseil, sur la base d'un montant forfaitaire par présence effective aux réunions du conseil et des comités et en fonction des responsabilités assumées, en conformité avec la recommandation N°14 du code MiddleNext, appliquée pour la 1^{ère} fois au titre de l'exercice 2011-12.

L'enveloppe de 90 000 EUR approuvée par l'Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 26 juillet 2013 a été ainsi répartie en unités tenant compte des fonctions remplies individuellement par chaque Administrateur à savoir :

- 1 >. Deux unités pour chaque administrateur ;
- 2 >. Une unité additionnelle pour les membres d'un comité ;
- 3 >. Deux unités additionnelles pour le président ;

sachant que le montant correspondant à une unité est obtenu en divisant l'enveloppe globale des jetons de présence par le nombre total d'unités à servir.

Les jetons de présence ont été ensuite reconnus à chaque administrateur en tenant compte de son assiduité. En conséquence, un abattement proportionnel aux réunions du conseil auxquelles l'administrateur concerné n'a pas participé, a été pratiqué sur l'enveloppe de jetons visée (1>) lui étant attribué. Cet abattement s'est appliqué aussi aux jetons supplémentaires relatifs aux membres de comités (2>), proportionnellement aux absences aux réunions de ces comités.

Au titre de l'exercice 2013 / 2014, la Société versera aux membres de son Conseil d'Administration un montant brut de 82 500 euros à titre de jetons de présence y compris 10 000 euros pour les membres du comité d'audit.

1.5.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à la recommandation N°1 du code MiddleNext, le conseil d'administration a apprécié l'opportunité d'autoriser le cumul du contrat de travail de M. Alain Falc avec son mandat social.

Lors de son renouvellement en tant que président directeur général, le conseil d'administration a maintenu le contrat de travail de Monsieur Alain Falc, correspondant à un emploi effectif. Compte tenu de l'organisation de la Société et de sa taille, le Conseil a estimé que cette situation de cumul était acceptable et répondait à des besoins de la Société.

Les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont décrits à la section 3.7 «Gouvernance et Rémunération» du Rapport de Gestion 2013/2014. Il est à noter que cette rémunération ne comporte aucune part variable.

La politique de rémunération et avantages de toute nature accordés aux dirigeants mandataires sociaux de la Société est conforme à la recommandation N°2 du code MiddleNext. En effet, les principes de détermination des rémunérations répondent aux critères d'exhaustivité, d'équilibre, de benchmark, de cohérence, de lisibilité, de mesure et de transparence.

En revanche, les dirigeants mandataires sociaux perçoivent des jetons de présence au titre de leur mandat social au sein de la Société.

Aucun mandataire social dirigeant de la Société ne bénéficie, en cas de départ, de dispositions lui accordant à cette occasion une indemnité spécifique ou dérogeant aux règles des plans d'actions gratuites ou des plans de stock-options.

Il n'y a pas de complément de retraite spécifiques aux dirigeants du Groupe, le cas échéant également mandataires sociaux.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite, visés aux recommandations N°3 et 4 du code MiddleNext.

Durant l'exercice écoulé 2013 / 2014, la Société n'a pas mis en œuvre de politique d'attribution de stock-options ni d'actions gratuites, telles que visées à la recommandation N°5 du code MiddleNext.

Le détail des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux figure dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale, sous forme de tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF.

Les dirigeants mandataire sociaux n'ont pas eu d'options de souscription et / ou d'achat de d'actions d'octroyées au titre de l'exercice écoulé. Les mandataires ne bénéficient d'aucune autre attribution de titres de capital ou autre engagement à quelque occasion que ce soit.

1.6 ACCES, PARTICIPATION ET VOTE DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales dans les conditions prévues par la loi. Les informations relatives à l'accès, à la participation et au vote à l'Assemblée générale figurent aux articles 30 à 37 des statuts de la société. Ces éléments sont rappelés dans l'avis préalable et l'avis de convocation publiés par la société avant toute assemblée.

1.7 PUBLICATION DE LA STRUCTURE DU CAPITAL ET DES ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ce rapport renvoie au point « 3.9 – Capital et actionnariat » du rapport de gestion de la société pour l'exercice clos le 31 mars 2014 en ce qui concerne la publication des informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatif à la structure du capital de la société et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

2. CONTROLE INTERNE

2.1 LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants.

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs et de la propriété intellectuelle,
- la fiabilité des informations financières publiées

Ce dispositif doit également contribuer à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources et permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Cependant, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints. Il ne peut empêcher à lui seul que des personnes du groupe commettent une fraude, contreviennent aux dispositions légales ou réglementaires, ou communiquent à l'extérieur de la société des informations trompeuses sur sa situation.

2.2 LES COMPOSANTES DU CONTROLE INTERNE

2.2.1 Organisation du contrôle interne et modes opératoires

Compte tenu de la taille de la société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés qui participent au dispositif de contrôle interne sont les suivants :

- Le Président Directeur Général

Il définit et oriente la stratégie du Groupe. Il est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne. Il assume le contrôle interne plus précisément dans le cadre de sa fonction de Directeur général avec le Conseil d'administration et l'assistance des Commissaires aux comptes.

- Le Conseil d'Administration

Déterminant les orientations de l'activité du Groupe et veillant à leur mise en œuvre, il s'attache notamment à examiner les documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière ainsi qu'à connaître des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Chaque administrateur peut, de surcroît, compléter son information de sa propre initiative, le Président Directeur général étant en permanence à la disposition du Conseil d'administration pour fournir les explications et les éléments d'information significatifs

- Les équipes financières et comptables

Présentes dans toutes les filiales du Groupe, elles assurent une double mission d'expertise et de contrôle, gérant le suivi budgétaire, la préparation des comptes.

2.2.1.1 Des objectifs de délégation clairs

Chaque filiale significative dispose, à son niveau, de procédures de contrôle interne locales (délégation de signature bancaire, contrôle des opérations courantes, séparation des tâches entre le signataire et le préparateur du paiement, limitation des paiements par chèques garantissant une efficace prévention contre la fraude,...).

De même, les objectifs budgétaires sont définis annuellement par la Direction Générale et suivis au niveau de chaque filiale par les équipes comptables et financières. Le suivi de la performance de l'activité est sous la responsabilité des équipes financières ; au niveau des filiales, ces équipes fournissent les informations chiffrées pertinentes aux responsables opérationnels leur permettant ainsi de prendre les décisions de pilotage nécessaires.

Elles remontent périodiquement ces informations, sous forme de reporting standardisé, aux équipes siège qui les consolident.

2.2.1.2 Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle,) sont centralisés par le Secrétariat Général (suppléé par le responsable juridique en cas d'absence) du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a souscrit en 2007-08 une police d'assurance « Responsabilité civile - Mandataires sociaux » couvrant la responsabilité de toutes les personnes ayant des fonctions de direction dans l'ensemble des entités du groupe et il envisage éventuellement la mise en place d'une police d'assurance « Hommes clés ».

2.2.1.3 Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Euromeeting Group (comité exécutif) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

Le service consolidation établit les comptes consolidés sur une base semestrielle. Il est garant du respect des normes et règlements en vigueur afin de donner une image sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

2.2.2 Les activités de contrôle

2.2.2.1 Principales procédures de contrôle interne

Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a complété les procédures budgétaires et de reporting Siège et Groupe par la mise en place de fiches de gestion de type « memo deals » pour le suivi des contrats de distribution exclusive, d'édition ou de licence qui comportent des engagements financiers et/ou volumétriques.

Chaque projet d'édition (en particulier les produits combinant accessoires et logiciels de jeu) fait l'objet d'un suivi analytique des coûts en amont, complétant l'analyse du potentiel commercial en aval (estimation du risque de retours client en fonction des sorties-caisse constatées sur le marché, etc).

2.2.2.2 Le recensement des principaux risques

La nature des principaux facteurs de risques, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont exposés dans le chapitre « Facteurs de risques » du rapport de gestion.

Les domaines principaux étudiés sont :

- Les risques opérationnels
- Les risques de marché et les risques financiers
- Les risques industriels et environnementaux
- Les risques juridiques et fiscaux

2.2.2.3 Systèmes d'informations

- Les stocks

La procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, est combinée avec un suivi prévisionnel des stocks par métier, révisé sur base mensuelle.

L'exploitation des données fournies par le logiciel Logys, mis en place en 2007-08 dans le cadre de l'automatisation du processus logistique, permet d'assurer un suivi en temps réel du stock (les entrées et sorties de marchandises incrémentent automatiquement les mouvements de stocks). Ce système permet de contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois et pour chacune des références, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise.

- Comptabilité analytique

Hormis un suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service, la société Bigben Interactive SA dispose d'une comptabilité analytique (croisement Services et Métiers) permettant la production systématique d'un compte de résultat analytique trimestriel. Les indicateurs tournés vers l'activité commerciale par support et la concentration clientèle, sont complétés par une approche métiers et par une approche par projet (la progression de l'investissement en Recherche & Développement exigeant ce type de suivi).

- Informatique de Gestion

La Société est dotée depuis juillet 2010 du système intégré de gestion (ou ERP) AX Dynamics de Microsoft, ce système multi-entreprises ayant été choisi à dessein afin de permettre son extension progressive aux filiales du Groupe, celles-ci ayant chacune choisi des outils spécifiques adaptés à leurs propres besoins. Compte tenu des investissements très significatifs réalisés dans le système Navision par ModeLabs Group dans ses entités et de la remise à niveau de ce système par Bigben Interactive au Benelux en 2011-12, il a été choisi de concentrer les efforts d'extension du système AX Dynamics vers la seule filiale allemande, le chantier ayant démarré à la fin de l'exercice 2011-12, pour une mise en œuvre en septembre 2013.

2.2.2.4 Les procédures de validation de l'information comptable et financière

L'information comptable et financière de Bigben Interactive est élaborée par la Direction Financière sous le contrôle du Président Directeur Général, la validation finale étant du ressort du Conseil d'Administration.

- Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à l'examen limité des comptes consolidés au 30 septembre et à l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 mars.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la direction générale échange avec les commissaires aux comptes.

Les commissaires aux comptes ont participé à l'ensemble des comités d'audit. Ils ont fait part de leurs travaux sur les procédures, ainsi que de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes au comité d'audit, auquel ils ont communiqué à cette occasion les points significatifs relevés lors de leurs travaux de contrôle.

- Normes comptables

Les normes comptables du groupe sont conformes aux normes IFRS, émises par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces normes sont le référentiel des comptes consolidés depuis 2005.

- Le processus budgétaire

Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive s'appuie pour le processus budgétaire sur :

- une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers un business plan détaillé ligne à ligne à un an et extrapolé pour les périodes au-delà.
- une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

- Le reporting mensuel

Le reporting consolidé mensuel du Groupe (sous la forme de Flash results) regroupe sur base géographique des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que du « bas de bilan » de toutes les entités du Groupe). Il fait l'objet non seulement d'un ajustement trimestriel a posteriori afin de se conformer à la comptabilité mais surtout d'un formatage selon les normes IFRS lors de son établissement afin de se rapprocher au plus près de l'atterrissage comptable.

Des ajustements périodiques de plus en plus fins (taux de remise par client et support, dotation au fil de l'eau des provisions y compris SAV, résultat financier, fiscalité) ont été effectués afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de l'activité et une lecture directe de l'atterrissage en matière de résultat.

2.2.2.5 Processus de validation de l'information financière externe

Le contrôleur financier du groupe diffuse, auprès des actionnaires, des analystes financiers, des investisseurs,...les informations financières nécessaires à la bonne compréhension de la stratégie du Groupe.

Tous les communiqués financiers et stratégiques sont revus et validés par la Direction Générale.

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des actionnaires.

2.2.3 Perspectives

Suite à l'acte de fraude constatée sur l'une des filiales étrangères (détournement de 2.6M€ effectué par des malfaiteurs ayant usurpé l'identité du Président Directeur Général) et au développement international du groupe (ouverture de l'Espagne), le groupe entend renforcer son dispositif de contrôle interne afin de garantir la séparation des pouvoirs et règle de délégation de la signature bancaire. Un projet est actuellement en cours de développement ; les points principaux sont les suivants :

- revue de la nature des autorisations de dépenses à accorder aux collaborateurs, en fonction de leurs responsabilités ou fonctions (identification des contrats qui ne feront l'objet d'aucune délégation, et restent donc du ressort de la Direction Générale du Groupe, les contrats stratégiques qui engagent l'entreprise d'une manière telle que la direction entend rester maîtresse de leur élaboration et leur signature).
- afin de ne pas entraver le bon fonctionnement opérationnel et l'autonomie des business unit, une liste de fournisseurs agréés sera validée entre la filiale et la direction générale du Groupe.
- après avoir fixé les règles de séparation des pouvoirs et celles des signatures bancaires, toutes les autres opérations feront l'objet d'une double signature, la seconde servant de contrôle.
- interdiction d'effectuer des transferts au-delà d'un seuil dans des comptes étrangers non autorisés par le Groupe
- discussions avec les banques pour favoriser les protocoles de transactions sécurisées, qui permettent de renforcer les contrôles par des codes pour les paiements ou de les alléger pour les opérations sans risque (virements internes).

Par ailleurs, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins du groupe et des équipes, contribueront à ce renforcement.